Vol. XXXIV | Saint-Boniface, Manitoba, 22 Mars 1905. | No. 19

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Etranger (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

DEPOSITUM CUSTODI

Voilà dix ans que Sa Grandeur Mgr Langevin a été appelée ou trône archiépiscopal de Saint-Boniface. Comme par les années dernières, cet anniversaire donne lieu à des célébrations prolongées, du sein de nos maisons d'éducation. Nous nous associons à ces témoignages d'attachement et de respect. Puisse le Ciel toujours combler de bénédictions le pasteur dévoué qu'Il nous a donné; puissent les œuvres de l'archidiocèse prospèrer de mieux en mieux sous sa direction; puisse les luttes de l'heure présente se terminer en victoires.

***

Immédiatement après la messe, dimanche, les sociétés de secours mutuel de notre ville se sont rendues en corps au palais pour offrir leurs vœux de fête à Mgr l'Archevêque. L'adresse des sociétés-sœurs, lue par M. J. N. Senez, a fait des déclarations importantes, à savoir que nous étions tous dans Saint-Boniface en faveur des écoles séparées pour le Manitoba et le Nord-Ouest. C'est une déclaration importante que notons avec soin et que nous soulignons pour y revenir au besoin.

Mgr l'Archevêque a remercié par un joli discours les sociétés-sœurs et a exprimé tout le plaisir qu'il éprouvait à rencontrer les citoyens de Saint-Boniface.

***

Le collège de Saint-Boniface a donné lundi soir une séance littéraire, à l'occasion du 10ème anniversaire du sacre de Mgr l'Archevêque. Très jolie et très intéressante séance. Le peu d'espace dont nous pouvons disposer aujourd'hui nous interdit tout commentaire bien long. Disons pourtant que déclamations et dialogues ont tour à tour instruit, charmé et amusé. Nous connaissons l'inventif auteur de la "Scène de vie canadienne, en paroisse manitobaine"; et puis la continuation du "Dialogue de l'au dernier"! Nous les avons retrouvés après un an d'absence, ces petits bons hommes, futurs archevêque, gens de profession, négociants. Ils ont gardé leurs idées de l'année dernière! A quand la nouvelle rencontre de ces charmants petits jaseurs? Nous félicitons nos jeunes amis; nous n'avons garde non plus d'oublier leurs savants professeurs.

La partie musicale était sous la direction du R. P. de Mangaleere; succès ici comme dans le reste du programme.

Voici ce programme:

PROGAMME

Ouverture—Marche de Boccace — Suppé
Orchestre du collège
Adresse à Monseigneur l'Archevêque
En français — J. Mondor
En anglais — J. O. Plante
En pleine paroisse Manitobaine
Scène de vie canadienne
Delorme, habitant — P. Toutant
Alexandre, son garçon — A. Bernier
Bélanger, docteur — C. E. Dufresne
Tourigny, autre habitant — N. Laplume
Les soirées de Québec — Gagnon
Chœur des élèves
His endless Heritage — H. Conway
L'action des jeunes— Disc. — N. Bellavance
La jeunesse chrétienne—Dialogue
J. Trudel — J. de Beaudrap — A. Auger
J'y suis, j'y reste — J. Prendergast
La czarine — Ganne
Orchestre
Le Christianisme et le Peuple: Déclamation
A. Beaupré
(Extrait d'un discours de M. Mun)
A prairie pastoral.........
E Barbeau — J. McManus — C. Becher
La Cinquantaine — Gabriel-Marie
Quatuor de cordes
Un grand homme — A. Prud'homme
Depuis l'an dernier—Dialogue
H. Manseau — J. Bertrand — J. Béliveau
V. Guilbault — A. Bertrand
Réponse de Monseigneur
God save the King

***

Hier à la cathédrale avait lieu une messe solennelle. Mgr. l'Archevêque officiait assisté de M. le Grand Vicaire; diacre et sous diacre d'honneur: le R. P. Magnan, Provincial des Oblats, et le R. P. Dugas, Recteur du Collège; Diacre et sous diacre d'office: le R. M. Giroux, curé de La Broquerie et le R. M. Bouillon, curé de Oak Lake. Maître des cérémonies: M. l'abbé Trudel.

Un grand nombre de prêtre et de religieux avaient pris place dans les stalles du chœur.

M. l'abbé Camirand a dirigé, au jubé, une magnifique messe: la messe du sixième ton harmonisée. M. l'abbé Camirand et M Potvin ont rendu le *Justus* de Lambillotte. Cette interprétation a été aussi bonne que dimanche, c'est-à-dire excellente. C'est le R. P. Lauriot, des missionnaires de Chavagnes, qui a donné le sermon L'orateur a établi un parallèle entre la mission du Père nourricier de Jésus et celle du prêtre gardien de Jésus dans nos cœurs et à l'autel.

Le R. P. Lauriot est un prédicateur de talent, à la phrase élégante et facile; son sermon est une pièce de haute éloquence religieuse.

***

Hier soir séance au couvent de Saint-Boniface, chez les RR. SS. de Jésus-Marie. Rapport dans huit jours.

UN BON CONSEIL

On ne pourrait donner de meilleur aux personnes faibles de poitrine que de se munir d'une bouteille de BAUME RHUMAL.

Une cullière à thé prise avant de sortir au froid est un préventif sûr contre le rhume.

DR BRYCE HISTORIEN

Pendant que nous étions à Saint-Boniface le Rev. M. Bryce, qui écrivait à sa façon, une histoire de Manitoba, voulut attribuer la gloire de la découverte de la Rivière Rouge, à un jeune Anglais du nom de Henry Kelsey. Nous l'avons refuté dans le temps. D'après lui ce jeune homme serait parti de la Baie d'Hudson au printemps de 1688 pour faire une excursion avec les sauvages dans l'intérieur du pays; son voyage aurait duré cinquante-cinq jours aller et retour, dit-il, et il se serait rendu jusqu'aux prairies de la Rivière Rouge: cinquante ans avant le Sieur de la Vérandrye.—Le Rev. M. Bryce affirme cela comme il affirme tout le reste, sans se douter qu'il y en a d'autres qui savent l'histoire mieux que lui et qui peuvent lui prouver qu'il est un ignorant.

Si le Rev M. Bryce eut connu son histoire de la Baie d'Hudson et s'il eut pris la peine d'étudier la géographie de ce pays il eut évité l'erreur de revendiquer pour un des siens un honneur qui ne lui appartient pas.

Pendant onze ans, de 1186 à 1197 les Anglais n'ont eu sur le littoral de la Baie d'Hudson, qu'un seul fort à eux; tout le reste du pays était au pouvoir des Français dont les Anglais avaient une peur folle, depuis que le chevalier de Troyes à la tête de soixante Canadiens les avaient dépossédés de leurs forts en 1686— Est-il probable que la compagnie ait entrepris de faire des découvertes dans un moment où les Français sont à sa porte et quand elle a besoin de toute sa vigilance pour conserver le seul pied à terre qu'elle possède à la baie?

Mais en admettant que le jeune Kelsey eut fait, comme le prétend le Rev. M. Bryce, un voyage de cinquante cinq jours, (aller et retour) jusqu'où aurait-il pu se rendre dans le sud-ouest en suivant les sauvages à travers les déserts comme ceux du Nord? Tout au plus à deux cent cinquante milles. Même en supposant qu'il eut fait en moyenne dix milles par jour tous les jours sans perdre une seule journée. Tous ceux qui ont voyagé avec les sauvages connaissent la lenteur de leur marche Ils ne font jamais plus que dix milles par jour car ils sont obligés de vivre de chasse et de cou-

A suivre sur la page 4

Le Manitoba.
Mercredi 22 Mars 1905



MGR RITCHOT
CURÉ DE SAINT-NORBERT

MGR RITCHOT

C'est jeudi, vers les cinq heures du soir, que nous est parvenue de Saint-Norbert la douloureuse nouvelle du décès de Mgr Ritchot.

Bien que prévu depuis plusieurs mois ce grave événement a causé un deuil profond dans les cercles ecclésiastiques et au sein de tous les foyers canadiens-français de notre province. Et voici maintenant que de toutes les parties du Canada, de la province de Québec surtout, des voix nombreuses s'associent à nos voix pour dire les louanges et les mérites de cet homme de Dieu. Le presse, qui ne s'accorde pas toujours, est unanime cette fois pour célébrer les vertus de l'apôtre, la conviction du patriote, la sagesse du diplomate.

Mgr Ritchot était un homme remarquable par plus d'un côté.

Au physique, il était merveilleusement organisé : haute taille, larges et puissantes épaules, bras robustes,et surtout,chef tout empreint de bonté, de douceur et, aussi, de fermeté.

Ce visage à longue barbe grise, aux yeux vifs, à l'air tout à la fois calme et fort, faisait toujours de l'impression sur les visiteurs qui se rendaient au manoir de Saint-Norbert. Les visiteurs ! ce simple mot écrit au courant de la plume, nous rappelle de suite le caractère si hospitalier de celui qui vient de mourir. Dans les premières années, au temps où Mgr Ritchot jouissait de la santé, la paroisse de Saint-Norbert vit de belles fêtes. On se rendait en foule à ce presbytère où vous attendait un maître toujours charmé de vous voir, toujours heureux de vous faire les honneurs de son chez-soi, de de vous convier à sa table. Certaines périodes de l'année étaient invariablement le signal d'une joyeuse invasion des salons du curé de Saint Norbert.

D'une éducation soignée, M Ritchot recevait ses hôtes avec une distinction remplie de prévenances et de délicatesses. Tour à tour des délégués du pape, des évêques, des gouverneurs, des ministres, des sénateurs et des juges connurent cette hospitalite autour de laquelle naquit une légende dont le souvenir vivra longtemps. D'autres aussi, plus modestes et plus humbles, approchèrent M. Ritchot. Quelqu'un fut-il jamais plus accueillant et plus charitable !

Ce gentilhomme accompli, ce charmant causeur, cet observateur toujours en éveil, fut aussi un homme de travail et de prière. Il vivait pour Dieu, pour l'Eglise et pour le Canada. Voilà la trinité la plus parfaite qu'on puisse donner de ses aspirations.

En 1870, Mgr Ritchot joua un rôle politique important. Il n'alla pas au-devant de ce rôle, mais quand il vit les choses utiles qu'il pouvait faire pour son pays et la cause métisse, il ne chercha pas non plus à se soustraire aux responsabilités. Il appartiendra à l'histoire impartiale de dire les services signalés que le curé de Saint-Norbert rendit alors à tout le Dominion. Plus on avance, plus on découvre combien son action fut bienfaisante et pacificatrice durant cette période tourmentée. Grâce à ses conseils les Métis surent rester dans les bornes ; ils portèrent régulièrement leurs réclamations à Ottawa et furent entendus. Délégué par le gouvernement provisoire auprès des autorités fédérales, M. Ritchot étonna sir George Etienne Cartier et tout le cabinet par la sagesse de ses paroles et la dignité de ses attitudes. Ce fut dans ce voyage que le curé de Saint-Norbert dut se justifier devant les tribunaux de l'accusation de complicité à l'exécution de T. Scott. Il vengea noblement son honneur et sa réputation attaqués ; l'accusation ne tint pas devant la preuve. Sir George E. Cartier, un bon juge des hommes, a plusieurs fois rendu hommage aux exceptionnelles qualités déployées par Mgr Ritchot au cours de ce voyage important et mouvementé.

De ce voyage sortit l'acte constituant le Manitoba en province canadienne. Et quand le délégué du gouvernement provisoire revint au milieu des siens, le front auréolé de ses succès de négociateur heureux, ce fut pour engager cette population encore défiante, enfiévrée, inquiète, à se soumettre à l'autorité du gouvernement canadien. Nous touchons brièvement à ces points d'histoire. Quiconque voudra les relater plus au long, à bon endroit et à bon moment, devra y consacrer des lignes de reconnaissance à Mgr Ritchot au nom de toute la Confédération.

Nous avons écrit une page rapide de la vie politique du curé de Saint-Norbert. Veut-on quelques notes concernant plutôt la vie privée et le caractère du prêtre ?

***

Mgr Joseph Noël Ritchot naquit à l'Assomption, P. Q, en 1825, de Joseph Isaïe Ritchot et de Marie Riopel. C'était une brave famille de cultivateurs. Le jeune Ritchot, qui était doué de robustesse et de tempérament travailleur, prit part à la conduite de la ferme paternelle jusqu'à l'âge de vingt ans. Il avait, entre temps, fréquenté l'école paroissiale. Un jour, sentant peut-être déjà en lui la voix de Dieu, il partit pour le collège avec l'intention d'y faire ses classiques. Le nouvel élève, qui avait commencé si tard l'étude du latin et du grec, parvint cependant, quoique non sans difficultés, au terme du cours. C'était en 1852.

Le collégien qui laisse son *Alma Mater* souvent traverse une crise ; la vocation est chose si grave, si douloureuse quelque fois ! Le jeune Ritchot n'eut pas d'hésitation. Déjà chez lui la vision des choses était nette et le caractère, ferme. Le sacerdoce lui parut une carrière sainte, où le dévouement s'emploie aux plus nobles causes ; il entra donc dans le sacerdoce ; il y entra simplement, avec générosité d'âme, confiant en la bonté de Dieu.

L'ecclésiastique se prépara avec soin à la prêtrise ; il étudia et médita consciencieusement les textes, pria beaucoup et reçut enfin l'onction sainte le 22 décembre 1855. Mentionnons ici que durant les années 1852, 1853 et 1854, il avait enseigné le français au collège de l'Assomption.

Sitôt qu'il fut prêtre, ses supérieurs le dirigèrent à la cure de Berthier, position qu'il occupa jusqu'à 1857. La même année, on lui confia la direction des fermes du collège de l'Assomption. M. Ritchot, on s'en souvient, était fils de cultivateur ; il avait lui-même cultivé jusqu'à l'âge de vingt ans ; c'est dire qu'il apporta à ses fonctions de directeur des fermes du collège de l'Assomption, une expérience personnelle très développée. Tout prospéra sous sa gestion, qui dura jusqu'en 1861. En 1861 son évêque le chargea d'ouvrir une nouvelle paroisse dans les Laurentides : Ste-Agathe des Monts. Là comme ailleurs, il travailla ferme et bien.

***

Mais par-delà les espaces, arrivaient au Canada, dans ces temps-là, des nouvelles de la Rivière-Rouge. Les bords du Saint-Laurent, toute la province de Québec, retentissaient des légendes qui se faisaient autour de cette contrée lointaine. Le nom de Mgr Provencher vivait toujours, le nom de Mgr Taché l'héroïque évêque de l'Ouest, les travaux des missions sauvages, les angoisses et l'isolement des évangélisateurs, tout cela résonnait étrangement aux oreilles des Canadiens-français de la province de Québec. Ces récits de vie d'apôtres allumèrent chez le curé des Laurentides le désir d'aller, lui aussi, se dépenser dans ce pays encore primitif, où la prédication était difficile, pénible, périlleuse quelquefois. Il s'ouvrit de sa résolution à ses supérieurs ecclésiastiques, puis monta à la Rivière-Rouge. Il arriva ici le 7 juin 1862.

Mgr Taché lui assigna la cure de Saint-Norbert. M. Ritchot n'a jamais bougé de là. Là il a vécu, prié et travaillé jusqu'à sa mort.

A celui qui nous demanderait quelles œuvres paroissiales le défunt a laissées, nous ne répondrions que ceci : Allez visiter en ce moment la population de Saint-Norbert, et sa douleur vous dira tout ; cette douleur,—qui se manifeste avec une piété filiale infiniment touchante—vous dira que le curé de Saint-Norbert a été pour tous un ami, un guide, un protecteur et un père. Ici, c'est la magnifique église de la paroisse, église dont le carillon s'ébranlera dans quelques heures pour gémir ; ici c'est le couvent des Révérendes Sœurs Grises, asile de paix, de charité, de savoir moral et intellectuel ; un peu plus loin, voyez un orphelinat ; puis traversez la Rivière La Salle et allez admirer la ferme-modèle des Trappistes établie sur mille acres de terrain donnés par le défunt. Frappez à chaque foyer, et à chaque foyer on vous dira l'affection dont Mgr Ritchot entourait ses ouailles, s'intéressait à leur bien-être et surtout distribuait à leurs âmes la nourriture spirituelle.

Nous savons qu'à l'instar de Mgr Taché, les dernières années du curé de Saint-Norbert ont été désolées par la persécution qui s'est abattue sur les catholiques du Manitoba. L'illustre défunt a été l'un de ceux qui ont le plus persévéramment combattu le fanatisme armé contre nous. C'était un homme d'un conseil sûr ; il a fourni de nombreux moyens d'action à la résistance catholique,

En 1897, Mgr l'Archevêque, voulant donner au vénérable patriarche une marque d'affection spéciale, demanda à la cour de Rome de lui conférer la dignité de protonotaire apostolique. Cet événement donna lieu à de grandes réjouissances à Saint-Norbert.

Depuis un certain temps, Mgr Ritchot, tout en suivant avec intérêt la marche des événements, se renfermait de plus en plus dans ses attributions de pasteur de paroisse. Il s'employait à féconder et alimenter les œuvres qu'il avait créées ; il vivait des souvenirs du passé et des espérances de ceux qui s'appuient sur les promesses éternelles. C'était toujours d'un cœur ému qu'il disait ces paroles du prêtre montant à l'autel : *Spera in Domino, quoniam adhuc confitebor illi : salutare vultus mei et Deus meus : Espère en Dieu, car je le louerai encore ; c'est lui qui est mon Sauveur et mon Dieu.*

Sa dévotion à la Vierge était affectueuse et confiante. Qui n'a vu ou entendu parler de la chapelle de la Madone de Saint Norbert, sise dans un ravissant bocage au bord de la Rivière rouge, à quelques pas seulement de l'église paroissiale. Cette chapelle est-elle, comme on l'a dit, la commémoration de quelque manifestation de la Vierge à son serviteur ; est elle un ex-voto de reconnaissance pour une faveur spéciale ; ou bien, est-elle simplement un hommage d'un fils à sa Mère? Mystère ! doux mystère embaumé de poésie et de rêve. Mgr Ritchot n'a jamais voulu satisfaire la tenace curiosité de ses interrogateurs sur ce sujet. Une chose est certaine cependant, tous les samedis de la belle saison d'été, le saint prêtre allait célébrer la messe dans cette petite chapelle, où la dévotion jaillissait de l'âme comme d'une fontaine d'eau argentée. Et pendant que s'accomplissait le Sacrifice, tout autour de la chapelle réjouie par la lumière et la chaleur du bon soleil, les feuilles du bocage frissonnaient légèrement à la brise parfumée du matin et les oiseaux du ciel bleu venaient chanter dans les fenêtres décorées de fleurs. Sans doute que les mêmes oiseaux, se rappelant toujours les années envolées, reviendront encore dans le même bocage chanter les mêmes chansons et bercer tout doucement le sommeil du Juste.

FUNERAILLES

Rappelons que Mgr Ritchot était l'oncle de madame Joseph Lecomte de Saint-Boniface et de M. Urgel Ritchot de Saint-Norbert.

Depuis jeudi, la paroisse de Saint-Norbert a défilé devant le cercueil, exposé dans la sacristie de l'église. Les Révérendes Sœurs Grises, les admirables et dévouées garde-malades du défunt, ont présidé à l'installation de la chambre funéraire.

Mgr l'Archevêque, M. le grand vicaire Dugas, M. l'abbé Cherrier, ami personnel de Mgr. Ritchot, beaucoup de prêtres et de laïques, ont assisté ce matin aux funérailles, lesquelles ont revêtu une grande solennité. Nous donnerons des détails, mercredi prochain. LE MANITOBA dépose sur la tombe de feu Mgr Ritchot les regrets de toute la population catholique de l'Ouest canadien.

Projet du gouvernement francais pour la separation de l'Eglise et de l'Etat

(*Suite*)

Donc toutes les unions qui ont à leur tête une autorité s'étendant à toutes les paroisses et à tous les diocèses de France, à plus forte raison, qui sont régies par une autorité suprême résidant hors de France, à Rome, sont illégales. L'Eglise catholique de France ayant à sa tête le Pape est donc proscrite comme une institution qui ne peut jamais obtenir l'autorisation, condition essentielle de vie pour toute association religieuse. C'est le schisme légal.

En second lieu, toutes ces églises séparées de Rome, disons mieux, toutes ces associations mult formes, —car ce ne sont plus nécessairement des Eglises, — sont entièrement asservies à l'Etat, au point d'être absorbées par lui. Tous ceux en effet, qui veulent exercer un culte s'organisent en associations qui d'une part ne peuvent venir au monde qu'en vertu de l'autorisation de l'Etat et qui d'autre part peuvent mourir à tout instant par le retrait de cette autorisation.

Supposez donc qu'il plaise à l'Etat de refuser l'autorisation aux 40,000 paroisses et aux 80 diocèses de France, comme récemment aux congrégations religieuses ; ces 40,000 paroisses et ces 80 diocèses se trouvent par le fait même supprimés, comme l'ont été les congrégations : à cet égard le droit de l'Etat est souverain pour les associations du culte, comme il l'était pour les communautés religieuses.

Il est probable que, pour commencer, l'Etat ne refusera pas l'autorisation à toutes les paroisses et à tous les diocèses. Mais il peut la refuser aux paroisses ou aux diocèses qui lui déplaisent, qui ont à leur tête des prêtres ou des évêques qu'il redoute. Ou bien, il aura soin de procurer dans une même cité épiscopale ou une même paroisse, la formation de plusieurs associations similaires, par exemple, à côté de l'association des bons catholiques ayant à leur tête le curé, une autre association d'éléments tout différents, présidée par le maire ou le vénerable de la loge ; l'Etat accordera l'autorisation aux associations qui auront à leur tête un F.. Vadecard ou un capitaine Mo ain et la refusera à celles qui seront présidées par un Curé d'Art ou un cardinal Richard : un tour adroit de la manivelle nommée l'autorisation, fera passer les églises catholiques et leurs biens aux mains des franc-maçons, des socialistes et des nihilistes.

Ce n'est pas tout. Les paroisses et es églises épiscopales elles-mêmes, une fois autorisées, demeurent sous la surveillance policière de l'Etat : malheur aux associations dont le curé ou l'évêque lui paraîtra prendre des allures de combat ! Le curé ou l'évêque dénoncé par quelques apaches pour avoir parle contre un Combes ou un Loubet quelconque, verra toute l'association frappée avec lui, l'autorisation retirée à celle-ci, et ses biens dévolus à une association similaire, par exemple au groupe des apaches qui auront concerté la dénonciation.

Tout cela n'est que l'application de la loi : l'Etat, par son droit d'accorder ou de retirer souverainement l'autorisation aux associations du culte, tient l'epée de Damoclès suspendue sur leur tête et la fait tomber à point sur toutes celles qui viennent à lui déplaire. On peut en convenir, Neron ou Dioclétien n'étaient que des apprentis dans l'art de la persécution, auprès du gouvernement maçonnique de France.

En troisième lieu, ce qui est un vice sans doute moindre, mais très grave cependant, l'indemnité concordataire est supprimée par la loi proposée. Chacun sait que la révolution française a confisqué les biens du clergé et que Pie VII en a ensuite fait la cession aux acquéreurs à la condition qu'une dotation, représentant une partie seulement du revenu de ces biens, serait faite aux prêtres et aux Eglises catholiques. Or la loi nouvelle supprime cette indemnité sans rendre le capital dont celle-ci est la rente viagère. Que les auteurs de la loi appellent cette suppression du nom qu'ils voudront ; chez tous les peuples où le septième commandement a une valeur, elle recevra le seul nom qu'elle mérite : c'est un vol.

C'est un vol qui ne tardera probablement pas à déchaîner sur notre pauvre patrie un déluge de maux. Rien en effet, n'ébranle le droit de propriété comme la spoliation de l'Eglise. Nous pouvons nous attendre à voir bientôt le socialisme triompher en France, appliquer plus ou moins largement ses horribles revendications et punir d'une façon tragique cette multitude de propriétaires qui assistent actuellement plus ou moins impassibles au vol accompli sur l'Eglise.

Ajoutons encore trois ou quatre observations.

1o A la première lecture du projet de loi, on peut être étonné de ne trouver aucune disposition concernant la nomination des évêques et des curés. En réalité il ne sera plus permis à des évêques de venir exercer en France des pouvoirs qu'il tiennent du Saint-Siège ; car les associations et les unions qui se soumettraient à leur autorité perdraient par le fait même, toute capacité juridique, car la reconnaissance de l'autorité du Saint-Siège dans la leur, place les associations et les unions sous une autorité centrale qui s'étend au-delà de dix départements, les range par conséquent du coup dans la clause d'associations religieuses non autorisées. Semblablement, les associations locales qui reconnaîtraient un curé envoyé par un tel évêque, prennent rang parmi les unions proscrites : elles perdent par le fait même leur autorisation et leurs biens sont dévolus à d'autres associations soustraites à la juridiction du Saint-Siège. L'Etat semble donc se désintéresser de la nomination des evêques et des curés, mais en réalite c'est pour frapper toutes les unions et les associations qui recevaient les nominations canoniques : toutes les associations qui ne sont pas schismatiques peuvent être proscrites en vertu de la nouvelle loi.

2o. Nous nous étonnons qu'il se soit trouvé en France des catholiques qui aient cru au caractère modéré du projet de loi ou même qui aient pu croire à la sincérité des déclarations libérales du ministre Rouvier, leur auteur. Non, sous Rouvier comme sous Waldeck-Rousseau ou sous Combes, la France n'est pas en République, mais en Franc-Maçonnerie.

3o. D'autres projets de loi ont été proposés sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; à nos yeux, ils ne diffèrent de celui que nous venons de passer en revue que dans les nuances. Il n'est guère douteux que bientôt le gouvernement maçonnique de France aura ajouté un nouvel attentat à la série de ses entreprises sacrilèges contre l'Eglise de Dieu. Toutes les gauches viennent de déclarer la nécessite de faire taire pour un moment leurs dissensions intestines et de se réunir dans un même faisceau pour livrer ce nouvel assaut au cléricalisme. La loi des écoles sans Dieu, la loi contre les congrégations et tant d'autres aussi impies vont donc bientôt être complétées d'une loi, pire encore peut-être, qui sous le nom de séparation de l'Eglise et de l'Etat, sépare l'Eglise catholique de Rome pour l'asservir à la puissance séculière, en la réduisant à une multitude d'associations et d'unions sans cohésion entre elles et également esclaves de l'Etat.

4o. Allons-nous voir le schisme recommencer en France, les prêtres et les fidèles qui demeureront soumis au Saint-Siège et à leurs evêques légitimes frappés d'amendes et de prison, les prêtres intrus et les catholiques apostats mis en possession des églises et des presbytères et gorgés de faveurs administratives ? Une chose sauvera peut-être la France des bouleversements du schisme : c'est l'admirable attachement au Saint-Siège dont elle a donné tant de preuves depuis cent ans. Oh ! Puisse cet attachement inspirer aux evêques, aux prêtres et aux fidèles de France la crainte du grand piège de la loi, l'autorisation, plus que de l'amende ou de la prison ! Puisse-t-il leur inspirer une invincible constance, parmi les épreuves de la persécution, à demeurer dans la foi et la communion de l'Eglise romaine, recevant les pasteurs qui ont reçu d'elle leur mission, rejetant tous les autres !

DOM BENOIT

Dans le Monde Religieux

Nous félicitons très cordialement la maitrise de la cathédrale sur sa ravissante musique de dimanche dernier à la grand'messe. On a rendu la messe du sixième ton harmonisée. L'effet de ces messes en plain chant est toujours irrésistible. A notre humble avis,cela vaut mieux que les messes en musique. C'est M. l'abbé Camirand qui a exercé le chœur pour la circonstance ; à lui donc d'abord les premières félicitations. Son interprétation du *Justus* de Lambillotte, avec M. Adrien Potvin a été remarquable. M. Albert Bétournay tenait l'orgue ; comme toujours il y a mis du talent et du goût. Cette messe a été répétée hier matin, à l'occasion du 10ème anniversaire du sacre de Mgr l'Archevêque. Même succès que dimanche.

Beaucoup de prêtres des campagnes sont en ville, amenés ici pour la plupart par les funérailles de Mgr Ritchot et les fêtes anniversaires.

UNE JOLIE RECEPTION

M. et madame Proulx, arrivés jeudi matin de leur voyage de noces aux Etats-Unis et dans la province de Québec, ont donné une réception dimanche aprèsmidi, chez M. et madame Gosselin, de cette ville, parents de la mariée.

Les salons se sont remplis d'une société élégante et nombreuse.

Madame Proulx portait une riche toilette en satin blanc.

Mesdemoiselles Kéroack et Chénier accueillaient avec beaucoup de grâce les visiteurs et les visiteuses aux tables de rafraichissements.

Nous présentons de nouveau nos meilleurs souhaits à Monsieur et à madame Proulx. Nous ajoutons que des cadeaux beaux par le nombre et la qualité ont été reçus par le nouveau couple.

M. et Mde Proulx se fixeront à Saint-Boniface.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Madame M. A. Girard est partie la semaine dernière pour Montréal.

—Des soumissions sont demandées pour la construction de la nouvelle église française à Winnipeg.

—M. Louis Laventure a commencé la construction d'une maison sur l'Avenue Taché, en face de l'hopital.

—Un nommé Frank Boiteau s'est fait fracturer une jambe au moulin à scie de la Rat Portage Lumber Co., à Norwood, la semaine dernière.

—Quelques familles de Winnipeg se plaignent que les boulangers de la ville voisine ne donnent pas à leurs pains la pesée règlementaire.

—De la boue, en veux-tu en vlà ! Les travaux qui se font en ce moment dans Saint-Boniface sont un peu la cause de cela, avec le soleil et la neige, bien entendu.

—M. E. F. Drewry a été élu président de l'Exposition Industrielle à Winnipeg. M. Drewry est un des plus anciens citoyens de Winnipeg. C'est un homme d'affaire émérite.

—SERVANTE demandée, bien recommandée, pas de lavage, bons gages. Autre fille s'occupe de l'enfant. S'adresser à Madame A J. H. Dubuc, 159 Hargrave Street, Winnipeg.

—Nous recevons une correspondance où l'on se plaint de la nomination de M. d'Hellencourt comme officier d'Académie. Il n'y pas de nom, au bas de ce manuscrit. Donc, nous ne pouvons publier.

—M. Charles Cusson est parti la semaine dernière pour la Colombie après un séjour de quelques semaines parmi nous. M. Cusson doit venir résider définitivement au milieu de nous dans le courant de l'été.

—Une bonne nouvelle : Un concert-boucane (smoker) le 30 mars à la salle du "Bazar," par la Lyre de Saint-Boniface. Billets en vente d'ici à quelques jours chez MM. J B. Leclerc, L. J. Collin et H. Leblanc. C'est la première démonstration donnee par notre populaire fanfare. Nous savons à l'avance que ce sera un succès d'harmonie et de nuages de belle fumée !

—Les magasins de M. Hammond, à Winnipeg, exposent depuis quelques jours, dans leur vitrine, une belle grande peau d'ours polaire. Cette fourrure blanche, épaisse, riche et lourde fait l'admiration des passants.

—Les grands jurés viennent de rapporter un "no bill" dans le cas de MM. Ayotte, Leech et autres, accusés d'avoir manipulé les listes aux dernières élections générales. Nous devons conclure que ce sont les anges qui ont fait le coup !

—Vendredi dernier était la fête de la Saint-Patrice. Les Irlandais ont dignement célébré leur fête nationale. Beaucoup de personnes portaient les couleurs vertes ce jour-là ; les uns, par patriotisme, les autres par courtoisie pour une belle et vaillante nation.

—Les dépêches nous annoncent que Lord Roberts pourrait bien visiter Winnipeg, en août prochain. Le vieux général anglais serait fêté comme personne ne l'a été encore à Winnipeg. Et il le mériterait bien. Lord Roberts est une des plus belles figures de l'Angleterre contemporaine.

Aqueduc de St Boniface

Comme c'est l'intention du Conseil de mettre l'aqueduc en opération vers le premier d'avril prochain les personnes qui désirent avoir l'eau sont priées de se préparer sans délai à la recevoir en faisant tous les raccordements nécessaires.

St. Boniface, 22 mars, 1905.

THEO BERTRAND,
Sec. Trésorier.

BRANCHE DE SALUT

Une dernière branche de salut pour les malades atteints de consomption : l'emploi persévérant du BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français.

Ville de St-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition telle que ci après mentionné, savoir :

(a) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Sud de la rue Aubert depuis la rue St. Joseph en allant vers l'Est jusqu'à la ligne Est du lot 436. Coût approximatif, $421 00

(b) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Sud de la rue LaVerandrye, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph Coût approximatif, $382.80.

(c) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Nord de la rue Notre Dame, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Jean-Baptiste. Coût approximatif, $1569.37.

(d) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Sud de la rue Dumoulin, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph, et ensuite depuis l'Hotel de Ville jusqu'à la rue St. Jean-Baptiste. Coût approx matif. $1217.70.

(e) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Nord de la rue Dumoulin, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph. Coût approximatif, $437. 80.

(f) Un trottoir de 6 pieds de largeur sur le côté sud de l'Avenue de la Cathedrale, depuis la rue Aulneau jusqu'à la rue Des Meurons. Coût approximatif $1059 00

(g) Un trottoir de 6 pieds de largeur sur le côté Nord de la rue Tissot entre les rues Archibald et Laflèche. Coût approximatif, $333.48

(h) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté est de la rue Laflèche, depuis la rue Tissot jusqu'à la rue Dumoulin. Coût approximatif. $421.00.

(j) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté ouest de la rue St. Jean-Baptiste, depuis l'Avenue Provencher jusqu'à la rue Notre Dame. Coût approximatif, $420.20.

(k) Un trottoir de 5 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté Nord de la rue Notre Dame, depuis la rue Laflèche jusqu'à la limite ouest du lot 1030, Plan 76, avec traverse à cet endroit pour aller au côté Sud Coût approximatif, $228 50.

(l) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté sud de la rue Kits entre l'Avenue Taché et la rue St Joseph. Coût approximatif, $547.36

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'interêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 22 Mars 1905

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant une Compagnie sous le nom de "The Fessenden Wireless Telegraph Company of Canada ;" cette compagnie ayant par le dit acte pouvoir d'établir et de mettre en opération un mode de communications télégraphiques, électriques ou magnétiques au moyen d'un système sans fil ou autres, et ce dans tout le Dominion du Canada et entre aucun point au Canada avec l'extérieur ; aussi pouvoir de manufacturer construire, vendre, louer, acheter et autrement disposer d'instruments électriques ou magnétiques, appareils, procédés et systèmes pour transmettre ou signaller les messages par les moyens plus haut énumérés, avec pouvoir d'acquérir et d'exproprier la propriété, avec les autres pouvoirs incidents.

Daté ce 9 Mars 1905.

GEOFFRION, GEOFFRION & CUSSON,
97 Rue St James, Montréal P. Q.
Avocats des Réquérants.

Province du Manitoba

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	Total de Minots
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE,
Acting chief clerk,
Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN,
Provincial Gouvernement Agent,
617, Main Street, Winnipeg.

Dr Bryce Historien

Suite de la page 1

rir après le gibier. Or la distance entre la baie-d'Hudson et le Dakota où le Rev M. Bryce fait assister Kelsey à une chasse aux buffalos est de huit-cent milles; il serait resté cinq cent milles à faire pour Kelsev avant d'atteindre les plaines de la Rivière Rouge— Au reste le trajet aller et retour eut été de seize cent milles; or à la suite des sauvages dans des déserts coupés, de rivières, de marais et de fondrières, on ne fait pas seize cents milles en cinquante-huit jours.

Ce simple petit calcul géographique prouve que M. Henri Kelsey a fait une rapport fantaisiste et que le Rev. M. Bryce ne s'en est pas douté. Voilà ce que c'est quand on ne doute de rien.

L'ABBE G. DUGAS

LA GUERRE

Il s'est produit un grave évènement depuis la semaine dernière: l'empereur de Russie a relevé de ses fonctions le général Kuropatkin et lui a donné comme successeur le général Linevitch.

On a jugé à Saint-Peterbourg que le général Kuropatkin avait commis des erreurs de tactique assez sérieuses pour mettre en péril l'issue de la guerre.

Il est certain que l'ancien commandant-en-chef a subi une défaite affreuse à Mukden, il y a quelques jours; il est certain qu'il a dû retraiter encore une fois, quitter précipitamment Tiéline et fuir devant l'ennemi; il est également certain qu'il avait à sa disposition une armée à peu près aussi nombreuse et aussi aguerrie que celle de ses ennemis.

A-t-il été victime d'une stratégie de génie de la part du général-en-chef japonais ou bien a-t-été victime de son incompétence? Nous inclinons à croire à la première hypothèse. Depuis les débuts de son commandement, le général Kuropatkin n'a cessé de donner des preuves l'habileté. Arrivé sur le théâtre de la guerre plusieurs mois après qu'elle fut commencée, il a dû réorganiser l'armée, la discipline, l'aguerrir, Jusqu'à ces derniers temps, les stratégistes européens déclaraient sa conduite irréprochable. Une fois même—à la bataille de Liao-Yang— il a été prouvé que la désobéissance d'un de ses lieutenants, seule, l'avait frustré d'une victoire éclatante, fruit d'une conception militaire très audacieuse et très puissante contre une armée beaucoup plus considérable que la sienne!

A quoi tiennent donc les batailles! Sur quoi donc sont fondées les réputations militaires!

***

Démis de ses fonctions et disgracié, Kuropatkin a passé le bâton de maréchal au général Linenvitch. Ce dernier est un officier de très haute réputation. Il est actuellement sur le champs de bataille et la Mandchourie à pu déjà depuis des mois le voir à l'œuvre. Réussira-t-il mieux que l'autre?

LES DEUX NOUVELLES PROVINCES D'ALBERTA ET DE SASKATCHEWAN

Les Territoires de l'Ouest vont être érigés en deux Provinces autonomes. Le quatrième méridien principal des arpentages de la Puissances sera la ligne de division entre les deux provinces; leur limite Nord sera celle du district d'Athabaska. L'Alberta compreudra tout le Territoire situé à l'ouest de cette ligne de division; la Saskatchewan comprendra tout le territoire situé à l'Est de ce méridien et aura pour limites Est la projection vers le nord de la limite Ouest du Manitoba. Les Territoires comprennent une superficie totale de 550.000 milles carrés et une population d'environ 500.000 âmes, au plus. Régina sera le capitale temporaire de la Saskatchewan, l'Alberta aura à nommer sa capitale, le choix semble devoir être entre Calgary, Edmonton et Red Deer.

Le gouvernement fédéral garde le contrôle des terres et paiera des subsides aux provinces en lieu, par un intérêt sur la valeur des terres $37.500.000 à des taux variant de un à trois du cent, taux qui seront déterminés par le chiffre de la population. Il sera payé une allocation pour fins de législation et de gouvernement. Il y aura une allocation annuelle fixée pour fins d'édifices publics. Il sera aussi payé annuellement un intérêt de 5 ₒ/ₒ sur un capital établi en multipliant le chiffre total de la population par $32.43. Ces subsides ne pourront pas excéder $2.000.000 et les provinces n'auront droit à cette somme que lorsque leur population aura atteint 1.200.000 âmes.

Les catholiques comptent pour un septième de la population de l'Ouest. C'est à peu près la proportion de la population protestante de la Province de Québec par rapport à sa population totale. La loi proposée à la chambre par Sir Wilfrid maintient le droit des Catholiques et des Protestants d'établir des écoles séparées: c'est-à-dire que toutes les écoles seront des écoles publiques, les unes seront publiques communes, les autres publiques catholiques, en ce sens que les enfants catholiques seront ensemble sous un maître catholique, les autres seront publiques protestantes. Il n'y aura pas cependant comme avant 1892, et comme c'est le cas actuellement à Québec, de section Catholique du bureau de l'Instruction Publique. En faisant consacrer dans le Parlement du Canada un pareil état de choses, Sir Wilfrid accomplira un grand acte de justice et il se montrera aussi grand homme d'état que bon patriote.

Cette situation des nouvelles provinces au sujet d'un système scolaire, qui reconnait au moins le principe de l'école séparée, fortifiera la position de la minorité catholique de Manitoba demandant toujours la restauration de ses droits scolaires violés en 1890 et nullement restaurés (en tout où en partie) depuis cette époque néfaste.—*Les Cloches de Saint Boniface.*

Nos Affaires Municipal s

Procès verbal de la cinquième séance regulière du vingt-troisième conseil de la Ville de Saint-Boniface, tenue lundi le 13 mars 1905.

Etaient présents, les conseillers Gauvin, Pelletier, Berry, Pierre Couture et Marcoux.

Le conseiller Gauvin, Pro-Maire préside la séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est ensuite faite des différentes communications.

Le cons. Marcoux présente le troisième rapport du comité d'Eau et Eclairage en ces termes:

Votre comité a l'honneur de faire rapport:

"1o. Concernant l'offre de M J. A. Prendergast de poser un paratonnerre sur la bâtisse de l'Aqueduc, le comité est d'opinion qu'il n'y a pas lieu de faire cette dépense pour le moment.

2o. Le comité recommande qu'une balance de $70.00 réclamée par M. Norris pour creusement de puits lui soit payée.

3o. Qu'un délai s'étendant jusqu'au 1er avril prochain soit accordé à l'Ontario Wind and Pump Co pour terminer la construction de la tour d'eau. Ce rapport est adopté.

Le conseiller Pelletier présente le quatrième rapport du comité des travaux publics en ces termes:

Votre comité a l'honneur de faire rapport:

1o. Concernant la réclamation de M A. Lemay au montant d'au de là $500.00 pour bois fourni à l'entrepreneur Lévêque pour faire certains trottoirs de la Ville, le comité après avoir étudié la question avec beaucoup d'attention en est venu à la conclusion qu'il est équitable d'accorder à M. Lemay une somme de $250 00 en paiement final de cette réclamation.

3o. Concernant la cause de Knudsen vs la Ville pour faire annuler le règlement No 237, le comité recommande que les avocats de la Ville soient informés d'avoir à contester cette demandé jusqu'à obtention d'un jugement final. Ce rapport est adopté.

Le cons. Pierre Couture présente le troisième rapport du comité de Police et Feu en ces termes:

"Concernant la suggestion faite par M. Lafrauchise, chef de la brigade du feu de passer un règlement pour que les bâtisses publiques soient pourvues d'appareils de sauvetage, le comité est d'opinion que les officiers chargés de réviser les règlements de la Ville soient priés d'insérer un règlement à cet effet dans leur rapport.

Que le salaire du Chef de Police soit de $100.00 par mois à compter du 1er Mars courant. Ce rapport est adopté.

Le conseiller Berry donne avis qu'à la prochaine séance du conseil il introduira un règlement pour amender le règlement No. 124 de cette Ville concernant les licences de manière que chaque licence d'hotel aura à payer à la Ville $150.00 au lieu de $100 00, et chaque porteur de licence de gros, $100.00 au lieu de $50 00, le tout selon la section 12 du chapitre 22 du Statut passé à la dernière session de la législature amendant l'acte des licences.

Proposé par le cons Pelletier, secondé par le cons Marcoux que conformément au rapport de l'ingénieur, il soit payé la somme de $1352.00 à M. Jean Couture pour ouvrage extra dans la construction des égouts des rues Mission, Archibald, Plinguet et Tissot, et ce en règlement final de sa réclamation de $2088.00. Agréé.

Proposé par le cons. Berry, secondé par le cons. Marcoux, que la Ville écrive à la Winnipeg Electric Railway Co. au sujet de l'encombrement des tramways dans la Ville et du service peu sati-faisant donné à présent par la compagnie, et que demande soit faite à cette compagnie, de donner un service de 10 ou 15 minutes sans retard, et de demander aussi à la compagnie de donner instruction à ses mécaniciens de sonner le gong au coin de l'Avenue Taché et de l'Avenue Marion ainsi qu'au coin de l'Avenue Provencher et de l'Avenue Taché. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Marcoux, que l'invitation du Comité Spécial de Winnipeg soit acceptée, et que la Ville soit représentée à cette réunion du 21 courant. Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux, secondé par le cons. Pelletier, qu'un comité spécial composé du Maire et du cons. Gauvin, assistés du Secrétaire-Trésorier soit nommé pour rencontrer la compagnie Norwood au sujet des empiétements dont elle se plaint. Agréé.

Les demandes de Messieurs A. C. Waller et Jean Vulliez sont référées au Comité des Travaux Publics.

Une lettre de Mons. Paul Bougard demandant une exemption de taxes pour l'anee 1904 est référée au Comité de Finances.

Les rapports de l'officier de Santé sont filés

Le rapport des auditeurs est référé au Comité des Finances.

Et la séance est levée.

Une fantaisie tres riche!

Un journal sérieux de Paris publie comme parfaitement authentique la blague monumentale que voici: "Il y a déjà eu le "mariage forcé" et le "mariage aux lanternes", mais on ne connaissait pas encore le "mariage au phonographe". La chose s'est passé à Bouclay, une petite localité du Manitoba septentrional. Ce village très éloigné des grands centres canadiens, ne reçoit paraît-il la visite du clergyman que tous les quatre ans. Or, deux jeunes gens impatients d'inaugurer la vie familiale, et ne la voulant commencer sans la bénédiction *ad hoc*, résolurent de faire servir à l'accomplissement de leurs devoirs les progrès de la science moderne. On fit venir de Winnipeg un phonographe, devant lequel un très obligeant juge de paix avait récité les formules sacramentelles unissant les époux. La machine fit, en présence des parties contractantes, les demandes légales, auxquelles fiancée et fiancé répondirent avec empressement. Puis le phonographe fit entendre quelques pièces musicales bien choisies et l'on se sépara, charmés, en se promettant d'agréables soirées d'hiver, grâce au musical et matrimonial instrument.